

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00373
Numéro SIREN : 811 028 950
Nom ou dénomination : BIZI

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 1880

Désignation de l'entreprise SARL BIZI		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :20.000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	70 961	70 961
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 312	85 362
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	159 273	178 323
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	158 712	292 334
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	98 983	82 072
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	82 727	57 922
	Dettes fiscales et sociales	DY	87 764	91 159
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 176	1 765
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	430 363	525 252	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	589 635	703 575	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	323 593	366 674	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise **SARL BIZI**

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		TOTAL I				1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL II				2		3		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	11 366	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	120 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	240 268	KH		KI	8 829	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Com posants	L9			KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Com posants	M1			KM			KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Com posants	M2			KP			KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Com posants	M3			KS	153 399	KT		KU	5 355	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV			KW		KX	52 188
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	31 171	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	424 838	LO		LP	66 373
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P	20	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	3 260	1U		1V		
TOTAL IV						LQ	3 280	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	559 485	ØH		ØJ	66 373	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		TOTAL I				1		3		4		
		TOTAL II				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		DØ	11 366	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LW	120 000	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LY	249 097	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS			MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ	2 340	MK	156 414	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU			MM		MN	52 188	MO		
		Matériel de transport	IV			MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS		MT	31 171	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		NE		NF		
TOTAL III						IY	2 340	NH	488 871	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2C	20	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	3 260	2G		
	TOTAL IV					I3		NK	3 280	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	2 340	ØL	623 517	
								ØL	623 517	ØM		

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 3**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL BIZI**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL BIZI										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY	10 932	EL	128	EM		EN	11 060	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK	10 932	RM	128	RN		RO	11 060	
Terrains			PI	95 906	PJ	16 523	PK		PL	112 428	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	127 464	QA	12 100	QB	2 340	QC	137 225	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE	3 102	QF		QG	3 102	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	20 554	QM	5 402	QN		QO	25 956	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	243 925	QV	37 128	QW	2 340	QX	278 712	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	254 857	ØP	37 255	ØQ	2 340	ØR	289 772	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO		
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Designation de l'entreprise : SARL BIZI				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF	
		UG	UG	UH	
		UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

S.A.R.L.U BIZI

Siège Social : Rue Artzamendi les Chênes Verts – 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Capital : 20.000 euros

R.C.S. BAYONNE 811 028 950

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2023
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 janvier 2024

Deuxième décision – Affectation des résultats

L'associée unique décide de distribuer le bénéfice de 66.312 euros, de l'exercice clos le 31 Mars 2023.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des trois dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

	Eligible à l'abattement de 40 %	Non éligible à l'abattement de 40 %
Exercice clos le 31.03.2022	Néant	85.362 €
Exercice clos le 31.03.2021	Néant	140.211 €
Exercice clos le 31.03.2020	Néant	117.952 €

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

